

645. — 31 DÉCEMBRE 1837. — *Loi qui fixe le Budget du département de la Marine pour 1838* (1).  
(Bull. offic., n. CXVI.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le Budget du département de la Marine pour l'exercice de 1838 est fixé à la somme de six cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-un francs, conformément au tableau ci-annexé :

*TABLEAU du Budget du département de la Marine pour 1838.*

CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel,	6,050 »	} fr. 9,550 »
— 2. Matériel,	3,500 »	

CHAPITRE II.

*Bâtiments de guerre.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel,	530,524 »	} fr. 624,401 »
— 2. Matériel,	293,877 »	

CHAPITRE III.

Art. unique. Magasin de la marine,	11,300 »
------------------------------------	----------

CHAPITRE IV.

Art. unique. Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, sans avoir droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse,	4,200 »
<u>Total, fr. 649,351 »</u>	

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre des Travaux publics,  
NOTREAU.

644. — 31 DÉCEMBRE 1837. — *Loi qui accorde un crédit à l'effet de pourvoir aux dépenses résultant de la création du conseil des mines* (1). (Bull. offic., n. CXVI.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Un crédit supplémentaire de vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix francs cinquante centimes est ouvert au département des Travaux publics, sur l'exercice 1837, à l'effet de pourvoir aux dépenses résultant de la création du conseil des mines.

Art. 2. Le crédit formera l'art. 2 du chap. VI du budget du ministère des Travaux publics pour 1837.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre des Travaux publics,  
NOTREAU.

(1) Présentation à la chambre des représentants par le ministre des finances, le 7 octobre 1837. — Mon. du 8. — Rapport par M. Van Hoooubrouck de Fiennes, le 11 novembre. — Mon. des 21 et 25 novembre. — Discussion les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. — Adoption par les 65 membres présents. — Mon. des 1<sup>er</sup> et 2 décembre.

Rapport au Sénat par M. le baron de Pelichy, le 22 décembre. — Mon. du 23. — Discussion les 23, 26 et 27. — Adoption à l'unanimité des 40 membres présents. — Mon. des 24, 26 et 28.

(2) Présentation par le ministre des travaux publics, le 27 décembre. — Rapport par M. Van Hoooubrouck de Fiennes, le 28 décembre. — Adoption dans cette séance par 56 voix contre une. — Mon. du 29. — Adoption au Sénat le 29 décembre, à l'unanimité des 50 membres présents. — Mon. du 5 janvier 1838.